

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

Le quatorze du mois de mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECO, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWSIEWICZ, David BEFORT, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Fabienne ETAIX donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Joëlle BAYARD

Secrétaire de séance : Mireille PALMIER

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour 4 délibérations :

- Demandes de subventions pour le projet City-stade,
- Autorisation au Maire d'intenter des actions en justice pour défendre la commune,
- Autorisation au Maire de représenter la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon et désigner l'Avocat suite à la requête présentée par SAS Distribution Casino France.
- Convention SAGE pour une aide à la gestion énergétique des bâtiments publics

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES ET AFFECCATION DU RESULTAT

Mireille PALMIER présente les comptes financiers uniques et propose d'approuver les affectations des résultats :

PRINCIPAL	Report 2022	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	810 254,85	892 153.61	911 618.97	829 720,21
Investissement	-183 403,76	548 931,07	319 941,70	- 412 393,13
Résultat 2023				417 327,08 €

ASSAINISSEMENT	Report 2022	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	64 329,67	134 143.17	138 071,51	68 258,01
Investissement	240 954,50	33 646,40	55 902,41	263 210,51

Résultat 2023				331 468,52 €
COMMERCE	Report 2022	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	14 590,69	1 432,53	8 108,03	21 266,19
Investissement	9 715,45	0	3 659,96	13 375,41
Résultat 2023				34 641,60 €

RESIDENCE SENIORS	Report 2022	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	0	0	250 000,00	250 000,00
Investissement	0	223 625,49	7 699,23	- 215 926,26
Résultat 2023				34 073,74 €

CIMETIERE PAYSAGER	Report 2022	Opérations de l'année		Solde
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	0	0	0	0
Investissement		261 794,34	358 000,00	96 205,66
Résultat 2023				96 205,66 €

Affectation des résultats :

Délibérations 2303001

- Budget principal : 412 393,13 € au 001 (Déficit d'investissement reporté), 417 327,08 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 412 393,13 € au 1068 (recette d'investissement)

Délibérations 2303002

- Budget assainissement : 263 210.51 € au 001 (excédent d'investissement reporté) et 68 258,01€ au 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Délibérations 2303003

- Budget commerce : 13 375.41 € au 001 (Excédent d'investissement reporté), 21 266.19 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Délibérations 2303004

- Budget résidence séniors : 215 926.26 € au 001 (Déficit d'investissement reporté), 34 073,74€ au 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 215 926,26 € au 1068 (recette d'investissement).

Délibérations 2303005











- Budget cimetière paysager : 96 205.66 € au 001 (Excédent d'investissement reporté)

Le Conseil Municipal déclare que les comptes financiers uniques n'appellent ni observations ni réserves. Ils sont approuvés à l'unanimité.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DES BUDGETS 2024 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET RESTAURANT – BUDGET CIMETIERE PAYSAGER – BUDGET RESIDENCE SENIORS

Après présentation des différents chapitres, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets qui s'équilibrent pour les montants suivants :

- **Principal : 3 006 999,13 €**
 -  Fonctionnement : 1 340 228 €
 -  Investissement : 1 666 771.13 €
- **Assainissement : 495 095,52 €**
 -  Fonctionnement : 182 258,01 €
 -  Investissement : 312 837,51 €
- **Commerce : 68 907,60 €**
 -  Fonctionnement : 29 766,19 €
 -  Investissement : 39 141,41 €
- **Cimetière paysager : 204 705,66 €**
 -  Fonctionnement : 2 500,00 €
 -  Investissement : 202 205,66 €
- **Résidence séniors : 250 000,00 € -**
 -  Fonctionnement : 34 073,74 €
 -  Investissement : 215 926,26 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**CONVENTION AVEC LA CCFE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE PUBLICITE ET
ENSEIGNES - Délibération 2403006**

Suite à la loi Climat et Résilience d'août 2021 et à la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 février 2024, le Maire devient compétent en matière de police de publicité.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention avec CCFE pour l'instruction des demandes d'autorisations de publicité extérieure, enseignes et pré enseignes.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

TRANSFERT DE COMPETENCE DU PLU A LA CCFE – Délibération 2403007

Le Conseil Communautaire de CCFE a approuvé le transfert de la compétence «plan local d'urbanisme» par délibération du 7 février 2024.

Cette compétence est obligatoire sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de CCFE et représentant au moins 20 % de la population.

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'avoir une politique d'aménagement du territoire qui soit élaborée dans un cadre intercommunal plus adapté pour répondre aux besoins de la population en matière de logement, déplacements, économie et environnement. Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la compétence PLU et l'autoriser à signer tous les documents afférents.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2024-2027 – Délibération 2403008

Mireille PALMIER expose :

A la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire de la commune doit être renouvelée. Le conseil d'école lors de sa réunion du 11 mars a approuvé la poursuite de la dérogation à l'organisation de la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la reconduction de l'OTS à 4 jours pour les 3 prochaines années selon les jours et horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30-12h et 14h-16h30).

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CITY-STADE – Délibération 2403009

Fabien Martinon présente le devis d'AGORESPACE pour l'aménagement d'un city-stade. Le montant hors taxes des travaux s'élève à 85 875 €. Il conviendra d'y ajouter le terrassement pour environ 6 000€.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport, le Département, la Région, la CAF et la MSA pour aider au financement de ce projet.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'INTENTER DES ACTIONS EN JUSTICE POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE – Délibération 2403010

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-2) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines compétences.

Il propose de lui donner, pour la durée du mandat, délégation pour intenter au nom de la commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE REPRESENTER LA COMMUNE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON – Délibération 2403011

La commune a été destinataire d'une requête présentée par SAS CASINO DISTRIBUTION FRANCE devant la Cour Administrative d'Appel de LYON pour l'annulation du permis de construire délivré à l'Immobilière des Mousquetaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à représenter la commune et désigner Maître Natacha Barberousse, Avocat à la Cour à Dijon, à défendre les intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de LYON.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONVENTION SAGE POUR UNE AIDE A LA GESTION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – Délibération 2403012

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique du SIEL pour une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics et à la mise en œuvre de solutions techniques.

Le montant annuel de cette adhésion s'élève à 1209 € avec un engagement pendant 6 ans.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Christophe GUILLARME :

Travaux RD107 : la SNCF devrait élargir les barrières du passage à niveau

➤ Fabien MARTINON :

-Micro-crèche : 1ère réunion avec les services associés, présentation des plans par l'architecte.

Budget d'environ 700 000 € HT. 2 réunions à venir le 25 mars à 14 heures avec Familles Rurales et le 16 avril à 10 heures pour le guichet unique.

L'étude géotechnique avant construction a été réalisée. Rapport transmis à l'architecte.

➤ Christophe GUILLARME :

-École : Projet de travaux d'aménagement et d'agrandissement de la cour en utilisant la surface de la rue des écoliers (sécurité, gestion des eaux pluviales, jeux, construction éventuelle d'un préau). Devis transmis par Réalités. Montant de l'avant-projet : 1750 € HT. Les riverains ont été consultés.

- Toiture Balcons du Forez : fuites dues à une malfaçon lors de la pose. Le PVC n'a pas été soudé correctement. Prévoir de refaire l'étanchéité.
- Demande pour le stationnement d'un Food truck à la zone des Places.
- Pièges à frelons asiatiques à installer sur la commune.
- Loire Ladies Tour le 20 avril 2024 vers 14 heures : besoin d'une dizaine de signaleurs.
- Fabien Martinon :
 - Projet de création d'un club de pétanque : réunion lundi 18 mars à 10 heures
 - Compte-rendu de la réunion inter-associations : Fabien Martinon et Nathalie Blanchard ont donné des réponses à plusieurs demandes envoyées par mail à la mairie.
 - CCID : Étude chaque année des dossiers des nouvelles constructions ou modifications pour l'évaluation des taxes foncières – Le service es impôts fonciers a effectué des contrôles et analysé les piscines non déclarées,
 - Réunions de la commission bulletin le 11 avril et commission urbanisme le 13 mai
 - Intervention sur place à la Terre des Perdrix suite à une demande d'un administré pour un problème de raccordement à l'eau potable.

TOUR DE TABLE :

Michelle CHIRAT :

- Intervention de la police judiciaire mercredi matin dans une habitation Chemin Charlemagne,
- Conseil d'école lundi : travaux réalisés et à prévoir, Projet NEFLE, présence de l'inspectrice Madame De Luca pour des explications concernant l'affaire de l'AESH (enquête en cours),
- Ramassage des déchets sur la commune le 3 avril (Baladins et CMJ).

Édouard PONCET :

- Détail du programme voirie.

David BEFORT :

- CMJ : construction d'un hôtel à insectes avec des matériaux recyclables, présence du CMJ à la commémoration le 24 mars – chasse aux œufs le lundi de Pâques.

Gérard BORDET :

- canettes de bières ramassées dans les fossés rue de Pajard,
- Circuits de VTT : panneaux changés, création de circuits de trail avec la CCFE.

Philippe SESSIECQ :

- Travaux d'étanchéité terminés à l'école.

Olivier FAJWISIEWICZ :

- Télérelève des compteurs d'eau (dans le clocher et emplacement à trouver dans le bas du village),
- Évocation des difficultés pour joindre SUEZ pour le changement de compteur,
- Tennis de Table : Ruban rose, Assemblée Générale de la ligue Auvergne Rhône Alpes Tennis de table.

Lorène GRANGE :

- Demande de confirmation de l'heure de l'inauguration du cimetière paysager. Monsieur Guillaume rappelle que ce sera le vendredi 14 juin à 11 heures.

Dominique DUBOIS :

- Déchets d'emballages rue de la Marquise de Vivens. Christophe GUILLARME en avait été informé et a appelé M. KENT.

Nathalie BLANCHARD :

- La commémoration du 19 mars se déroulera le 24 mars à 10h30.
- CCAS : repas le 6 avril

Christophe GUILLARME :

- Remerciements de Baptiste ROBERT et de Monsieur Bruno MARTIN pour le legs LAFFAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h23

Le Maire
Christophe GUILLARME

La secrétaire de séance
Mireille PALMIER